

forêts privées et orientations de gestion

Orientations *régionales* de production

Schéma *régional* de gestion sylvicole

tome 2

2001

Languedoc-Roussillon



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Arrêté du 10 juillet 2001 portant approbation d'orientations régionales de production

Par arrêté du ministre de l'Agriculture et de la Pêche
en date du 10 juillet 2001,
sont approuvées les orientations régionales de production
des forêts privées de la région Languedoc-Roussillon.

(Journal officiel de la République française - 27 juillet 2001)

*Le personnel technique
du Centre Régional de la Propriété Forestière
du Languedoc-Roussillon
a participé à la rédaction du tome 2 de ce document.*



- ◆ **Alain GUIRAUD,**
directeur
- ◆ **Bernard CABANNES,**
adjoint au directeur
- ◆ **Christine BOYER,**
technicienne responsable du département du Gard
- ◆ **Michèle LAGACHERIE,**
ingénieur responsable de la diversification
- ◆ **Jacky BEDOS,**
technicien responsable du département de l'Aude
- ◆ **Maurice CAVET,**
technicien responsable du département de l'Hérault
- ◆ **Laurent GOLLIARD,**
technicien dans le département du Gard
- ◆ **Alban LAURIAC,**
technicien responsable de l'information, de la formation et de la communication
- ◆ **Bruno MARITON,**
technicien responsable du département des Pyrénées-Orientales
- ◆ **Francis MATHIEU,**
ingénieur responsable du département de la Lozère
- ◆ **Aurélien NARBONNE,**
technicien dans le département de la Lozère
- ◆ **Hélène VIALLA,**
technicienne dans le département de l'Hérault
- ◆ **La rédaction a été assurée par Benoît LECOMTE,**
ingénieur responsable des ORP

*Nous remercions toutes les personnes
qui ont pris la peine de relire ce document
et nous ont fait part de leurs judicieuses remarques.*

Sommaire

Avant-propos page 5

Première partie - Les forêts privées

- Les caractéristiques page 8
- Les propriétaires et leurs attentes page 15
- Les moyens d'action page 18

Deuxième partie - Les orientations de gestion pour les forêts privées du Languedoc-Roussillon

- Les bases des orientations : la politique forestière page 24
- Les forêts privées du Languedoc-Roussillon
et les objectifs de la politique forestière page 29
- Généralités sur les régimes et les traitements sylvicoles page 34
- Les traitements possibles par objectif et par peuplement page 43
- La gestion forestière dans les espaces protégés réglementairement
ou autres périmètres particuliers page 54

Troisième partie - Les orientations pour les forêts privées par région naturelle

*Pour chacune des 27 petites régions définies en Languedoc-Roussillon,
les points suivants sont détaillés dans un tiré à part :*

- Présentation de la région (généralités, le milieu naturel, l'agriculture, la forêt, les forêts privées, les jeunes boisements, la desserte, l'environnement économique)
- Orientations de gestion (les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés, boisement et reboisement, gestion forestière dans les espaces protégés réglementairement ou autres périmètres particuliers)
- Bibliographie

Annexes page 67

1. Caractéristiques par département des essences présentes dans les forêts privées
2. Caractéristiques par département des peuplements présents dans les forêts privées
3. Répartition de la propriété forestière par tranches de surface
4. Structure foncière de la forêt privée par petite région (Inventaire forestier national)
5. Glossaire des termes techniques
6. Matériels, provenances et zones de récolte recommandés en Languedoc-Roussillon
7. Organismes consultés

Avant propos

Les orientations régionales de production (ORP) du Languedoc-Roussillon sont constituées de deux tomes.

Le tome 1 est commun aux ORP et aux orientations régionales forestières (ORF). Il a été jugé en effet naturel et opportun de disposer d'un unique document, véritable monographie régionale, pour présenter la forêt, ses produits et ses enjeux. Il s'agit d'un document de référence pour l'ensemble de la filière forêt-bois régionale.

Le tome 2 constitue les orientations proprement dites. Il est lui-même divisé en trois parties :

La première partie présente les forêts privées, les propriétaires et leurs attentes, ainsi que les moyens d'action disponibles.

La deuxième partie expose les orientations générales, avec des rappels de politique forestière, les objectifs possibles, des généralités sur les régimes et traitements sylvicoles, les traitements possibles par objectif et par peuplement, et enfin un chapitre particulier à la gestion forestière dans les espaces protégés, particulièrement nombreux dans la région.

La troisième partie donne les orientations pour chacune des 27 régions naturelles retenues. C'est en effet la volonté du conseil d'administration du CRPF de pouvoir mettre à disposition de chaque propriétaire concerné un fascicule peu volumineux (une vingtaine de pages) lui donnant l'essentiel des orientations utiles, ciblées sur sa petite région.

Cet important travail de rénovation des ORP (les anciennes dataient de 1972) à été mené à bien avec un très grand souci de concertation : ensemble des personnels et des administrateurs du CRPF, collectivités, administrations, organismes de la forêt privée, structures de l'environnement.

Les propriétaires forestiers de la région disposent ainsi d'un cadre, à la fois pratique et complet, leur permettant d'être guidés en toute connaissance de cause dans leurs décisions de gestion.

Hubert LIBOUREL

Président du CRPF Languedoc-Roussillon

PREMIÈRE PARTIE

Les forêts privées

Les caractéristiques

Les propriétaires et leurs attentes

Les moyens d'action

Les caractéristiques

En Languedoc-Roussillon, les forêts privées couvrent les trois-quarts de la superficie boisée. Elles sont constituées de feuillus pour plus de 60% de leur surface. Ceux-ci représentent 55% du volume sur pied, mais l'accroissement des résineux est plus important que celui des feuillus (54% contre 46%). En forêt privée, les taillis et les peuplements clairsemés peu productifs représentent 63% de la surface des peuplements. Les futaies, peuplements les plus productifs, représentent 47% de la production annuelle dans les forêts privées.



Les résineux représentent 45% du volume de bois sur pied en forêt privée.

Proportion et évolution

Une majorité de forêts privées et de forêts de production

En Languedoc-Roussillon, les forêts privées représentent la grande majorité de la surface boisée (74,5%), le reste appartenant à l'État (forêts domaniales) ou à des collectivités territoriales (surtout communes mais aussi départements). Cette proportion est bien sûr variable selon les départements : de 64% dans les Pyrénées-Orientales à plus de 80% dans

l'Hérault. Elle est encore plus forte si l'on ne considère que les forêts de production (au sens de l'inventaire forestier national)⁽¹⁾ puisque, dans cette catégorie, les forêts privées représentent 75,3% de la surface totale en Languedoc-Roussillon. Elles entrent d'ailleurs essentiellement dans cette catégorie : de 78% de la superficie dans l'Aude à près de 95% dans l'Hérault. Le reste est constitué de formations boisées de protection⁽²⁾.

(1) Définition de l'inventaire forestier national : « Formation végétale qui, principalement constituée par des arbres ou arbustes appartenant à des essences forestières, satisfait aux conditions suivantes :

- soit être constituée de tiges de circonférence à 1,30 mètre égale ou supérieure à 24,5 cm dont le couvert (...) est d'au moins 10% de la surface du sol, soit présenter une densité à l'hectare d'au moins 500 jeunes tiges (semis, plants, rejets) vigoureuses et bien réparties ; dans le cas de plantations à grand écartement régulièrement entretenues la densité est ramenée à 300 sujets à l'hectare,
- avoir une surface d'au moins 5 ares avec une largeur moyenne d'au moins 15 mètres,
- ne pas avoir essentiellement une fonction de protection ou d'agrément.

N.B. : les vergers autres que les châtaigneraies sont exclus ainsi que les noyeraies et les truffières cultivées (...).

(2) Définition de l'inventaire forestier national : d'une part « des forêts inexploitable car inaccessibles ou situées sur de trop fortes pentes », des forêts « dont le rôle de protection interdit que des coupes y soient faites » et, d'autre part, « des espaces verts boisés à but esthétique, récréatif et culturel ». La majeure partie des taillis de chênes méditerranéens (vert et pubescent) sont donc inclus par l'IFN dans les forêts de production. Ne pas confondre ces « forêts de protection » au sens de l'inventaire forestier national avec les forêts classées par l'Etat en « forêts de protection » selon des dispositions législatives et réglementaires définies dans le code forestier.

Répartition du foncier forestier par département

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or	Région⁽³⁾
Surface	129 945	157 671	164 464	183 272	90 585	725 937
% du total boisé	72,0%	72,6%	80,9%	78,9%	64,1%	74,5%
% de forêts de production	77,9%	*	94,7%	94,1%	84,2%	*

Source : Inventaire forestier national

* Impossible à préciser (on ne connaît pas la surface de forêts de production non inventoriée en forêt privée dans le Gard)

(3) La différence de surface totale entre les deux tableaux des pages 9 et 14 tient à l'origine des chiffres (Inventaire forestier national et cadastre). De nombreuses parcelles boisées ne sont pas cadastrées en bois.

Une constante progression depuis le début du siècle au dépens des terres en friches parce qu'abandonnées par l'agriculture

En Languedoc-Roussillon, les forêts privées ont subi une très forte pression humaine jusqu'à la fin du siècle dernier du fait de l'utilisation intensive du bois pour l'industrie (forges, verreries, briqueteries, mines de charbon, etc.) et les particuliers (bois de chauffage et de construction). La tendance s'inverse depuis le début du siècle, du fait de l'exode rural provoquant un important abandon des parcelles cultivées qui retournent à la friche puis à la forêt. C'est donc très majoritairement par

boisement naturel que cette superficie augmente, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes en termes :

- de qualité des arbres, par rapport à une plantation réalisée avec des plants d'origine sélectionnée, et même par rapport à une régénération naturelle guidée par l'homme qui sélectionne les semenciers et les semis,
- de difficultés pour les gérer, du fait de l'absence d'équipements (notamment de desserte),
- de motivation des propriétaires, qui se retrouvent propriétaires forestiers « malgré eux »,
- de risques d'incendie, du fait du développement d'une forêt jeune non aménagée et non gérée.

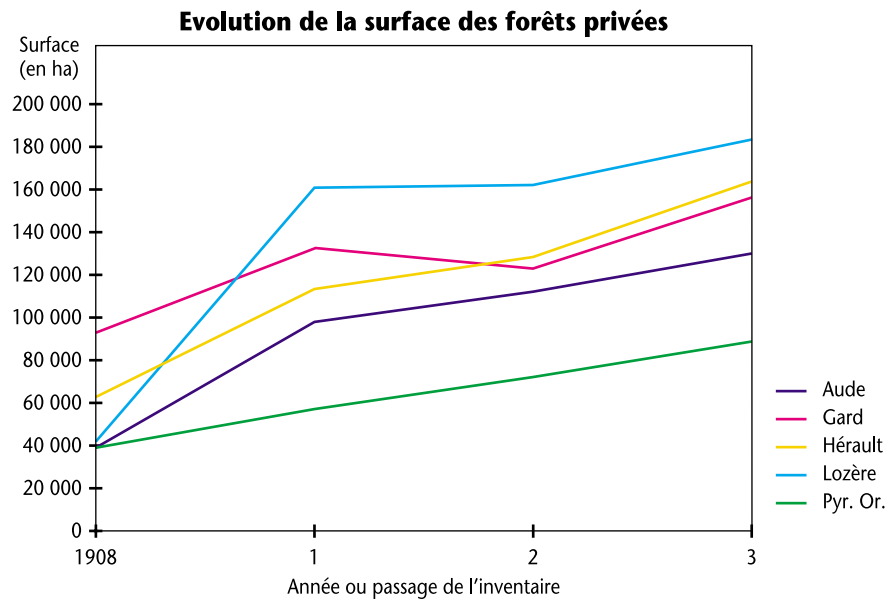
Evolution de la surface des forêts privées par département en 20 ans (ha)

	1^{er} inventaire (a)	2^{ème} inventaire (b)		3^{ème} inventaire (c)		
	Surface	Surface	Taux de progression entre (a) et (b)	Surface	Taux de progression entre (b) et (c)	Taux de progression entre (a) et (c)
Aude	(1969) 99 961	(1977-78) 111 710	+ 11,8%	(1989-90) 129 945	+ 16,3%	+ 30,0%
Gard	(1973) 131 857	(1983) 122 788	- 6,9%	(1993) 157 671	+ 28,4%	+ 19,6%
Hérault	(1974) 114 210	(1984) 129 301	+ 13,2%	(1996) 164 464	+ 27,2%	+ 44,0%
Lozère	(1969) 160 861	(1979) 162 017	+ 0,7%	(1992) 183 272	+ 13,1%	+ 13,9%
Pyr. Or.	(1970-71) 57 944	(1980) 72 064	+ 24,4%	(1991) 90 585	+ 25,7%	+ 56,3%
Région	564 833	597 880	+ 5,9%	725 937	+ 21,4%	+ 28,5%

Source : Inventaire forestier national

Retenons qu'en moyenne, entre le 2^{ème} et le 3^{ème} inventaire, la surface totale des forêts privées du Languedoc-Roussillon augmente de plus de 10 000 hectares par an. A titre de comparaison,

la statistique Daubrée (1908) faisait état de 278 413 hectares boisés en Languedoc-Roussillon : la surface des forêts privées aurait donc augmenté de deux fois et demi depuis le début du siècle.



Les essences

En forêt privée, les feuillus sont majoritaires en surface et en volume. Mais leur production annuelle est inférieure à celle des résineux

PAR RAPPORT À LA SURFACE BOISÉE TOTALE, TOUTES PROPRIÉTÉS CONFONDUES

En Languedoc-Roussillon, 84% de la surface couverte par les essences feuillues et près de 65% de la surface couverte par les essences résineuses se trouvent dans les forêts privées. Les trois quarts du volume de feuillus et 59% du volume de résineux se trouvent dans les forêts privées. Enfin, près de

80% de la production annuelle des essences feuillues et plus de 60% de la production annuelle des essences résineuses sont issues des forêts privées.

PAR RAPPORT À LA SURFACE TOTALE DES FORÊTS PRIVÉES

Les essences feuillues sont majoritaires en surface (un peu plus de 60%). Le chêne vert couvre près de 20% de la superficie totale, suivi par le chêne pubescent (16%) et le châtaignier (10,4%). A elles seules, ces trois essences couvrent les trois quarts

de la surface de feuillus et 45% de la surface totale en forêt privée. Les conifères couvrent près de 39% de cette surface avec une essence largement en tête, le pin sylvestre : 42% de la surface résineuse.

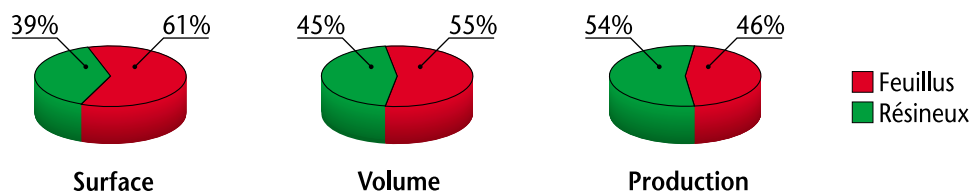
PAR RAPPORT AU VOLUME SUR PIED DANS LES FORÊTS PRIVÉES

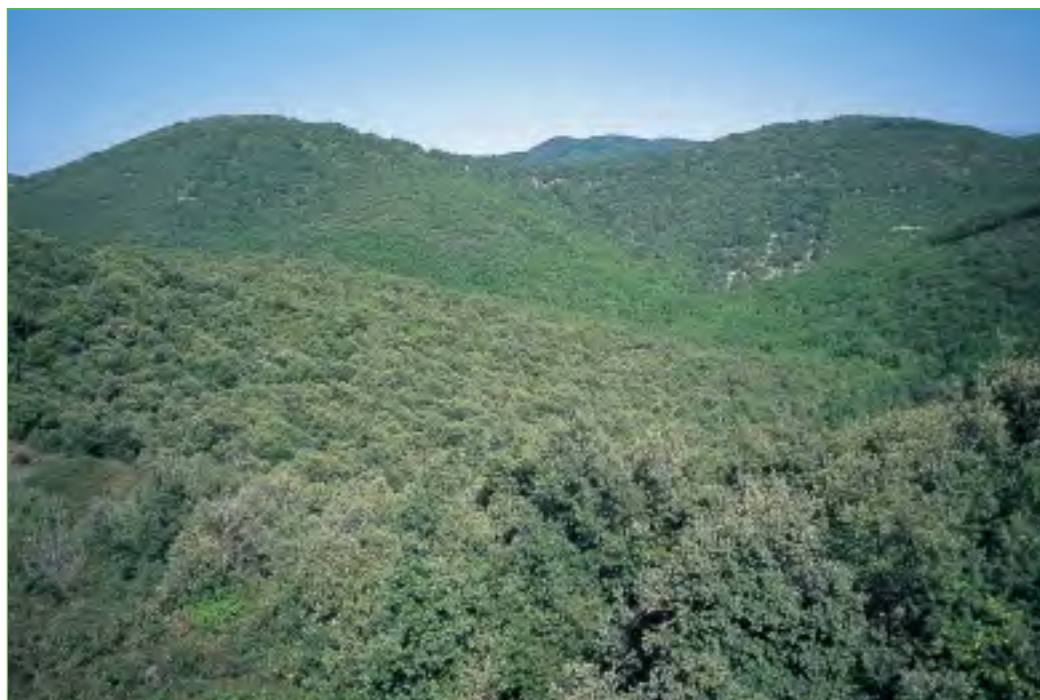
Fort logiquement, les feuillus représentent aussi la majorité du volume sur pied (55%). Trois essences (chêne pubescent, châtaignier et hêtre) constituent 63% du volume de feuillus sur pied. Le pin sylvestre est aussi l'essence résineuse reine en volume puisqu'il représente 46% du volume résineux.

PAR RAPPORT À LA PRODUCTION DANS LES FORÊTS PRIVÉES

Malgré leur dominance en surface et en volume, les feuillus ne produisent annuellement que 46% du volume en forêt privée. Parmi eux, le châtaignier et le chêne pubescent représentent respectivement 23% et 21% de la production des feuillus. Les conifères produisent annuellement 54% du volume en forêt privée. A lui seul, le pin sylvestre représente 38% de la production des résineux.

Répartition entre feuillus et résineux dans les forêts privées





Le Chêne vert
couvre près de 20%
de la surface
des forêts privées.

	Surface (ha)			Volume (milliers de m ³)			Production (m ³ /an)			Production (m ³ /ha/an)
	S.	% ⁽⁴⁾	% ⁽⁵⁾	V.	% ⁽⁴⁾	% ⁽⁵⁾	P.	% ⁽⁴⁾	% ⁽⁵⁾	
Chêne pédonculé	2 813	0,5%	88,4%	274,8	0,6%	78,4%	13 300	0,6%	80,0%	4,73
Chêne rouvre	14 399	2,4%	81,2%	1 485,9	3,1%	60,9%	48 800	2,2%	57,7%	3,39
Chêne pubescent	95 926	16,0%	88,1%	5 934,2	12,3%	84,8%	229 500	9,9%	86,1%	2,39
Chêne vert	115 088	19,2%	85,7%	3 478,9	7,2%	86,9%	150 350	5,4%	87,5%	1,31
Chêne-liège	6 615	1,1%	100%	337,4	0,7%	100%	11 400	0,5%	100%	1,72
Hêtre	37 549	6,3%	56,5%	4 759,6	9,9%	48,4%	165 650	7,2%	53,7%	4,41
Châtaignier	62 437	10,4%	93,7%	6 047,4	12,5%	89,7%	258 000	10,7%	89,2%	4,13
Autres feuillus*	32 662	5,4%	89,3%	4 213,8	8,7%	85,6%	231 100	9,7%	87,0%	7,08
Total feuillus⁽⁶⁾	367 489	61,3%	84,0%	26 532,0	55,0%	75,2%	1 108 100	46,2%	78,6%	3,02
Pin maritime	21 248	3,5%	80,1%	1 882,0	3,9%	82,4%	98 150	4,6%	82,5%	4,62
Pin sylvestre	97 112	16,2%	84,0%	9 979,8	20,7%	80,5%	443 200	20,3%	82,0%	4,56
Pin laricio	10 929	1,8%	49,7%	1 169,4	2,4%	47,9%	73 800	3,4%	64,9%	6,75
Pin noir d'Autriche	15 808	2,6%	47,7%	1 267,0	2,6%	29,0%	92 650	4,1%	45,3%	5,86
Pin pignon-Pin d'Alep	35 435	5,9%	88,6%	1 417,6	2,9%	89,2%	75 250	3,4%	89,7%	2,12
Pin à crochets	8 350	1,4%	26,3%	874,0	1,8%	23,4%	33 000	1,5%	26,3%	3,95
Sapin pectiné	11 050	1,8%	40,7%	2 204,6	4,6%	40,9%	86 050	3,9%	43,7%	7,79
Epicéa commun	15 621	2,6%	48,3%	1 356,2	2,8%	37,4%	132 700	5,8%	47,3%	8,49
Douglas	7 155	1,2%	62,5%	820,4	1,7%	53,7%	79 700	3,7%	58,8%	11,14
Autres résineux**	9 378	1,7%	50,0%	752,6	1,6%	56,2%	71 900	3,1%	65,0%	7,67
Total résineux	232 086	38,7%	64,7%	21 723,6	45,0%	59,2%	1 186 400	53,8%	62,3%	5,11
Total général⁽⁷⁾	599 575	100%	75,3%	48 255,6	100%	67,1%	2 294 500	100%	68,9%	

Source : Inventaire forestier national (Formations boisées de production)

* Robinier, frênes, érables, cerisiers, peupliers, eucalyptus, aulnes, bouleaux, tremble, saules, noisetier, arbousier, fruitiers divers, ormes

** Mélèze d'Europe, cèdre de l'Atlas, sapin de Nordmann, sapin de Vancouver, épicéa de Sitka, cyprès, pin mugho

(4) Proportion du total des forêts privées de production

(5) Proportion du total toutes propriétés confondues (forêt privée et forêt soumise)

(6) Chiffres partiels puisque, dans leur grande majorité, les peuplements de chêne vert n'ont pas été inventoriés dans le Gard.

(7) La différence de certains totaux de ce tableau avec les totaux du tableau des caractéristiques par type de peuplement (page 13) vient des calculs de l'Inventaire forestier national.

Les peuplements

Les futaies couvrent à peine le tiers des forêts privées. Plus de 80% des peuplements les moins productifs se trouvent chez les particuliers

En forêt privée, les taillis sont les peuplements les plus importants avec 38% de la surface. Les futaies, aux trois-quarts résineuses, arrivent ensuite (31%). En volume, ces proportions s'inversent : 44% pour les futaies et 31% pour les taillis. Le quart de la surface est occupé par des boisements peu productifs (bois de ferme, boisements lâches

et morcelés). Ces derniers, qui constituent avec les taillis les peuplements les moins productifs du Languedoc-Roussillon, se trouvent essentiellement dans les forêts privées (plus de 80% de la surface et plus de 90% du volume). En revanche, le volume des futaies, peuplements les plus productifs, se trouvent pour moitié seulement dans les forêts privées.

Enfin les surfaces boisées ou reboisées depuis moins de quarante ans se trouvent pour 54% de leur superficie dans les forêts privées, proportion faible puisque les forêts publiques ne représentent que le quart de la surface boisée.



Les taillis sont les peuplements les plus répandus en forêt privée.

Type de peuplement	Surface (ha)			Volume (milliers de m ³)			Production			
	S.	%(4)	%(5)	V.	%(4)	%(5)	m ³ /an			m ³ /ha /an
							P.	%(4)	%(5)	
Futaie	187 532	31,3	58	21 106,8	43,8	51	1 083 350	47,0	57	5,78
<i>Feuillus dominants</i>	20 295		58	2 774,1		48	85 700		52	4,23
<i>Résineux dominants</i>	141 713		58	15 152,2		51	867 400		58	6,12
<i>Mélange feuillus-résineux</i>	25 524		62	3 180,5		52	130 250		56	5,10
Taillis⁽⁶⁾	228 322	38,1	84	15 122,2	31,3	95	648 500	28,1	89	2,84
Mixtes	34 575	5,8	75	2 930,9	6,1	72	146 300	6,3	73	4,23
Autres	149 146	24,8	94	9 095,6	18,8	93	426 700	18,6	95	2,86
Total⁽⁷⁾	599 575	100	75	48 255,5	100	68	2 304 850	100	70	
Boisements artificiels (moins de 40 ans)	28 314	49,9	55							
Reboisements artificiels (moins de 40 ans)	28 418	50,1	53							
Total	56 732	100	54							

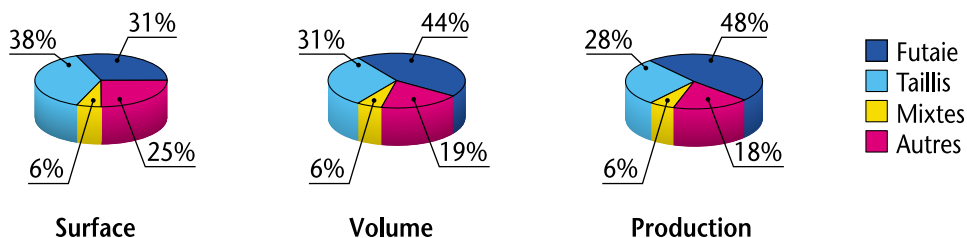
(4) Proportion du total des forêts privées de production

(5) Proportion du total toutes propriétés confondues (forêt privée et forêt soumise)

(6) Chiffres partiels puisque, dans leur grande majorité, les peuplements de chêne vert n'ont pas été inventoriés dans le Gard.

(7) La différence de certains totaux de ce tableau avec les totaux du tableau des caractéristiques par essence (page 11) vient des calculs de l'Inventaire forestier national.

Répartition des peuplements dans les forêts privées



La structure de la propriété

La structure de la propriété est hétérogène

En Languedoc-Roussillon, la structure de la propriété est très hétérogène. Les surfaces des forêts vont de quelques ares à plus de 2 000 hectares pour la plus grande. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares représentent 6,4% du total en nombre mais 65,3% en surface. Les grandes forêts (de surface supérieure à 100 hectares) sont peu nombreuses. En revanche les petites (de surface inférieure à 4 hectares) représentent tout de même 86% du nombre total.

Bien évidemment, ces chiffres varient fortement selon les départements et surtout selon les régions naturelles. Invariablement, dans toutes les régions, les petites propriétés représentent plus de 80% du total des forêts en nombre. Très souvent, les propriétés de surface moyenne sont nombreuses alors que les grandes forêts sont rares (Corbières, Basses-Cévennes, Somail-Espinouse, Aspres...). Mais dans quelques cas, les grandes propriétés sont également bien représentées (Montagne Noire, Garrigues, Avant-Monts, Margeride, Hautes-Cévennes, Vallespir).

Répartition des propriétés par tranches de surface

	Moins de 4 ha		de 4 à 10 ha		de 10 à 25 ha		de 25 à 100 ha		Plus de 100 ha		Total⁽³⁾	
Nombre	112 981		10 656		5 320		2 642		482		132 081	
S. en ha	89 655	19,9%	66 446	14,8%	81 577	18,1%	119 422	26,5%	93 212	20,7%	450 312	100%

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996

(3) La différence de surface totale entre les deux tableaux des pages 9 et 14 tient à l'origine des chiffres (Inventaire forestier national et cadastre). De nombreuses parcelles boisées ne sont pas cadastrées en bois.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Annexe 1 : Caractéristiques par département des essences présentes en forêt privée
- Annexe 2 : Caractéristiques par département des peuplements présents en forêt privée
- Annexe 3 : Répartition de la propriété forestière par tranches de surface
- Annexe 4 : Structure foncière de la forêt privée par région IFN

Les propriétaires et leurs attentes

Comme dans la plupart des régions françaises, les propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon sont très divers par leur nature (particuliers ou sociétés), par leur profession, leur origine urbaine ou rurale, etc. Leurs attentes sont bien sûr également diverses mais presque tous expriment le besoin d'information, de formation, de contacts avec des professionnels pour être conseillés quant aux objectifs à donner à leur forêt.



La plupart des propriétaires ressent un besoin d'information et de contact sur le terrain.

Les propriétaires

La forêt privée est plurielle

Les forêts privées sont tous les espaces boisés dont le propriétaire n'est pas l'Etat ni une collectivité territoriale (commune, département, région). En Languedoc-Roussillon, elles appartiennent à 132 000 propriétaires dont 128 500 particuliers (97%) pour 627 000 hectares (86%), 1 300 groupements à objet agricole (groupement foncier agricole, groupement agricole d'exploitation en commun...) pour 13 600 hectares (2%), 275 groupements forestiers pour 36 000 hectares (5%), 23 institutionnels (banques, assurances, Caisse des dépôts et consignations...) pour 2 600 hectares (1%), et 1 900 autres sociétés pour 46 800 hectares (6%). Parler « des forêts privées » (et non de « la forêt privée ») n'est pas innocent. Selon le type de propriétaire, ses origines (urbaines ou rurales), l'origine de sa propriété (héritage ou achat), la distance de son habitation à sa forêt, la surface et les peuplements qu'il possède, la région natu-

relle où est située sa forêt, ses motivations et ses objectifs peuvent être très différents. L'enquête sur les structures économiques de la forêt privée publiée en 1987 par le service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture⁽¹⁾, montre qu'en Languedoc-Roussillon :

- à propos du lieu de résidence des propriétaires :
 - 70% de la surface forestière est possédée par des personnes résidant dans des communes de moins de 5 000 habitants,
 - 77% de cette surface est possédée par des personnes résidant dans le département où se trouve leur forêt,
 - les habitants de la région parisienne ne possèdent que 5% de la surface (contre 10% pour la moyenne nationale),
- à propos du mode d'acquisition de la forêt :
 - 66% de la surface a été acquis par donation ou héritage, et 33% par achat (contre 69% et 31% pour la moyenne nationale).

(1) Cette enquête sera réalisée à nouveau en 2000 auprès des propriétaires forestiers.

Les attentes des propriétaires

Un frein important à la gestion est sa faible rentabilité (peu de revenus pour des investissements élevés)

A l'initiative du Centre régional de la propriété forestière, une enquête de motivation des propriétaires forestiers a été menée en 1993 dans les départements du Gard et de Lozère auprès de personnes possédant des forêts dans les Garrigues (Gard) et en Margeride (Lozère). Cette

étude n'a pas été conduite dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon ; ses résultats ne sont donc pas extrapolables à toute la région. Dans certaines régions naturelles où l'esprit forestier est plus fortement ancré, la forêt et la production de bois seront vues sous un angle différent.

Cependant, ces résultats semblent assez généraux et paraissent assez conformes à l'esprit de la majorité des propriétaires de la région pour être cités ici.

Qu'elles soient Lozériennes ou Gardoises, les personnes interrogées (à de très rares exceptions près) ne se considèrent pas « propriétaires forestiers » car, disent-elles, elles n'exploitent pas leur bois pour en tirer un revenu. De la même façon, leur propriété n'est pas une forêt mais un bois car elle est de faible superficie et ne rapporte rien. Pour la plupart, elle permet de fournir du bois de chauffage et, pour certains, elle constitue une réserve financière. En Lozère, elle est souvent pâturée par les troupeaux alors que, dans le Gard, sa fonction sociale de détente, de préservation du paysage et de « poumon vert » est souvent mise en avant. Les propriétaires les moins motivés envisagent de vendre leur propriété. Les autres souhaitent y réaliser des interventions de gestion, surtout tournées vers la protection contre l'incendie dans les garrigues gardoises.

Il apparaît que le principal frein à la gestion est le manque de rentabilité de la forêt (coûts élevés des investissements, prix des bois bas avec une commercialisation difficile, rapport de la forêt à long terme), complété par le peu de motivation des propriétaires. En Lozère, ni l'âge du propriétaire, ni la surface qu'il possède n'ont une influence sur son investissement dans la gestion. En revanche, dans les garrigues gardoises où la production forestière est faible, l'intensité de la gestion augmente avec la surface boisée.

Besoin d'information et de formation

Les attentes sont d'autant plus précises et pertinentes que les propriétaires sont impliqués dans la gestion de leur forêt. Les personnes les moins motivées n'attendent rien, ni de leur forêt ni des organismes qui pourraient les conseiller. Elles refusent même systématiquement tout contact. La grande majorité des propriétaires font état avant tout d'un besoin d'information, de formation et de contacts sur le terrain pour être conseillés sur les interventions à réaliser dans leur forêt et sur les objectifs qu'ils pourraient donner

à leur propriété. Les plus motivés, ceux qui s'investissent beaucoup dans la gestion et connaissent bien le monde forestier, attendent que les organismes défendent les intérêts des propriétaires, qu'ils aient une action en aval de la filière pour trouver de nouveaux débouchés pour les bois et maintenir les prix. Ils souhaitent aussi une meilleure coordination des différents intervenants dont l'action leur semble parfois un peu désordonnée.

Les enjeux

L'enjeu de la sensibilisation des propriétaires est l'augmentation du volume de bois récolté mais aussi l'aménagement d'espaces peu productifs et la prévention des incendies

Cette enquête montre surtout le manque de motivation des propriétaires pour la forêt dans une région dont l'économie a de tout temps été basée sur l'élevage. La forêt a toujours été considérée comme faisant partie intégrante des espaces pastoraux et les limites forêt-pâturage ont longtemps été floues et le sont encore très souvent. Le bois a toujours été exploité, soit pour l'autoconsommation (chauffage, outils, construction...), soit

pour l'artisanat (boulangerie, tonnellerie...), soit pour l'industrie (verrière, forge, mines...). Il a même souvent représenté une richesse importante. C'est toujours le cas dans certaines régions naturelles où le bois produit traditionnellement trouve aujourd'hui des débouchés intéressants (sapin du Pays de Sault par exemple). C'est aussi le cas dans des régions où de nombreux massifs forestiers ont été constitués de toutes pièces et où les peuplements sont gérés et produisent des bois de qualité (Montagne Noire, Somail par exemple). Mais dans la plupart des cas, les propriétaires n'ont jamais tourné la page. Ils gardent la nostalgie des anciennes activités qui utilisaient les forêts ou le bois, et qui ont disparu pour la plupart. Toute la difficulté consiste à leur faire prendre conscience qu'une reconversion de leur propriété est nécessaire pour qu'elle produise ce qu'on en attend aujourd'hui, et aussi ce qu'on pense en attendre demain.

L'enjeu de cette prise de conscience par la sensibilisation des propriétaires forestiers est assez considérable. L'étude de la ressource en Languedoc-Roussillon, réalisée par l'Inventaire forestier national en 1997 à la demande du Service régional de la forêt et du bois, a mis en évidence la différence entre les disponibilités en bois réalisables selon deux scénarios : le prolongement de la gestion actuelle et la gestion idéale définie par « ce que l'on souhaiterait faire ». Cette étude montre notamment que les disponibilités en forêt privée présentent un écart important entre les deux scénarios et témoigne ainsi des progrès possibles dans la gestion de la forêt privée. Le taux de réalisation des coupes passe ainsi de 45% dans le scénario actuel à 60% dans le scénario optimal. Mais l'augmentation du



La prévention des incendies est liée aux interventions de gestion menées dans les propriétés.

volume de bois exploitable en Languedoc-Roussillon n'est pas le seul enjeu de la sensibilisation. La prévention des incendies est souvent directement liée à la prise de conscience par les propriétaires de leur patrimoine ainsi qu'aux interventions de gestion menées dans les propriétés. Par ailleurs, l'aménagement de nombreux espaces méditerranéens actuellement peu productifs passe par le développement de produits autres

que le bois dont la valeur économique peut justifier les investissements à réaliser et, parfois, par l'organisation des propriétaires autour de ces produits. Il peut s'agir d'une offre touristique, de la production de truffes ou d'autres champignons, etc. Enfin, un enjeu essentiel est l'organisation et le regroupement des propriétaires qui leur permettront de constituer des interlocuteurs valables et des forces de propositions.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Enquête sur les structures économiques de la forêt privée* - Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture - 1987 et 2000
- *Feuilles forestières du Languedoc-Roussillon N°20* - CRPF du Languedoc-Roussillon, Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs - 1988
- *Etude des motivations des propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon* - L. Boissier, L. Cockx, E. Réa, P. Thomas - ISARA, CRPF du Languedoc-Roussillon - 1993
- *Etude de la ressource forestière et des disponibilités en bois en Languedoc-Roussillon* - N. Hamza, G. Pignard - Inventaire forestier national, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt - 1997

Les moyens d'action

Depuis plusieurs dizaines d'années, les propriétaires forestiers bénéficient, pour mettre en valeur leur propriété, de différents moyens d'action. Juste après la deuxième guerre mondiale, la création du Fonds forestier national permet d'obtenir des aides financières intéressantes. Plus tard, des organismes se mettront en place, parfois à l'initiative des propriétaires eux-mêmes, pour animer, regrouper et gérer. Ces structures forestières ont copié en grande partie l'organisation du monde agricole.



Les organismes de gestion en commun et les experts forestiers commercialisent le bois des forêts privées.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

L'établissement public de la forêt privée

C'est un établissement public à caractère administratif dont les missions fondamentales figurent à l'article L. 221-1 du code forestier⁽¹⁾ :

- le développement des groupements forestiers et de la coopération, tant pour la gestion des forêts que pour l'écoulement des produits ;
- la vulgarisation des méthodes de sylviculture intensive ;
- l'élaboration d'orientations régionales de production et l'approbation des plans simples de gestion.

Les orientations de la politique actuelle conservent ces rôles en les amendant pour tenir compte de la notion de gestion durable et des nouvelles demandes environnementales et sociales. En Languedoc-Roussillon, le centre régional de la propriété forestière a été mis en place en 1968. Depuis cette date, il contribue au développement de la forêt privée en réalisant chaque année de

nombreuses actions d'animation auprès des propriétaires forestiers : conseils individuels, réunions d'information sur différents thèmes techniques et, à partir de 1978, rédaction et diffusion d'un bulletin d'information. Il participe également à l'amélioration de la gestion des forêts privées grâce à son action au niveau des plans simples de gestion (information des propriétaires, instruction et agrément). Les essais techniques qu'il installe et suit, seul ou en liaison avec d'autres organismes, contribuent à une meilleure connaissance des techniques sylvicoles, des essences et des produits de la forêt. Il crée et anime des structures de regroupement des propriétaires et de leurs forêts pour faciliter la gestion. Enfin, il a contribué à la création, à la mise en place et au développement des coopératives forestières et apporte un appui administratif et technique aux syndicats départementaux pour leur contribution à l'organisation et à l'information des propriétaires.

Les organismes professionnels

Représenter les propriétaires forestiers et défendre leurs droits

LES SYNDICATS DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS

Dans chacun des cinq départements du Languedoc-Roussillon existe un syndicat de propriétaires forestiers sylviculteurs. Ces organismes sont fédérés au sein d'une Union régionale qui représente les syndicats départementaux (et, depuis 2001, les coopératives forestières) auprès de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs et dans de nombreuses instances nationales et régionales. Le rôle des syndicats départementaux est de défendre les droits des propriétaires forestiers, de les représenter auprès des pouvoirs publics et d'informer leurs adhérents sur les questions techniques et les problèmes d'actualité. Les cinq syndicats du Languedoc-Roussillon sont assez différents quant à leurs moyens. Deux d'entre eux (Pyrénées-Orientales et Gard) emploient un technicien forestier à plein temps. Leur représentativité est également différente selon les départements : le nombre d'adhérents va de 117 dans l'Aude à 315 en Lozère, ce qui représente une très faible proportion (de 0,5% à 1,7%) du nombre de propriétaires forestiers. En revanche, la représentativité des syndicats en surface est significative : les adhérents possèdent 10% de la surface boisée dans le Gard, environ 15% dans l'Aude, l'Hérault et la Lozère, et 46% dans les Pyrénées-Orientales.

Un groupement de gestion, trois coopératives forestières et une coopérative de travaux forestiers

LES ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN

Le Languedoc-Roussillon compte quatre organismes de gestion en commun des propriétés boisées : trois coopératives forestières et un groupement de gestion forestière. En outre, il existe dans l'Aude une coopérative de travaux forestiers, la coopérative agricole et forestière de l'Aude (CAFA), créée en 1964 pour réaliser des travaux d'exploitation et de sylviculture (plantations, entretiens, élagages, dépressages...). A part cette dernière structure, ces organismes sont relativement jeunes :

- le groupement de développement et de gestion forestière héraultais (GGFH) est né en 1973,
- la société coopérative des sylviculteurs de l'Aude (COSYLVA) a été créée en 1980 à l'initiative de l'association forestière de l'Aude qui existe depuis 1924. En 1999, elle compte 377 adhérents pour 19 000 hectares et commercialise 58 630 m³ dont près de 80% bord de route,
- la coopérative « La forêt privée lozérienne » a remplacé le groupement de gestion de Lozère en 1985 et est devenue par la suite « La forêt privée lozérienne et gardoise ». En 1998, elle compte 1 340 adhérents pour 25 000 hectares et commercialise 53 155 m³,

- la coopérative forestière des Pyrénées Roussillon (COFOPYR) a été fondée en 1987. En 1998, elle compte 166 adhérents pour 9 300 hectares et commercialise 20 391 m³ bord de route.

Le CRPF a participé au lancement de ces organismes de gestion en commun dans le cadre de l'incitation au regroupement et à l'organisation des propriétaires. Ces structures vivent surtout de la commercialisation des coupes de bois et de la maîtrise d'œuvre qu'elles assurent pour la réalisation des travaux forestiers. Ce dernier secteur s'est beaucoup restreint depuis quelques années avec la baisse des aides publiques. Quant au premier, il est totalement tributaire des aléas du marché du bois. Ces organismes restent donc relativement fragiles économiquement. Les importants dérèglements dans le commerce du bois que provoque la tempête de la fin de l'année 1999 risquent de les mettre dans une situation difficile.

Les experts forestiers

Les experts forestiers sont relativement peu nombreux dans la région

Par rapport à d'autres régions, le Languedoc-Roussillon compte peu d'experts forestiers, sans doute à cause de l'importante superficie de boisements méditerranéens de faible production. En 2000, six experts forestiers agréés par le ministère chargé des forêts ont leur siège social dans la région. Des experts des régions voisines (Midi-Pyrénées, Auvergne...) gèrent également des forêts en Languedoc-Roussillon, notamment dans l'Aude et en Lozère. Les contraintes économiques citées plus haut pour les coopératives pèsent aussi sur cette profession même s'il s'agit de structures plus légères.

La Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc (BRL)

Une société d'aménagement créée surtout pour l'équipement hydraulique de la région et l'aménagement de l'arrière pays

Cette structure, créée pour l'équipement hydraulique de la région dans le but de reconverter une partie de la viticulture de plaine, a également reçu pour mission l'aménagement de l'arrière pays. A ce titre, elle a joué un rôle particulier pour les forêts privées. En effet, son service forestier est à l'origine de la création de nombreuses structures de regroupement (groupements forestiers, associations syndicales...) dans certains départements, notamment l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales. Il a également été le maître d'œuvre de nombreux boisements, en particulier dans les secteurs méditerranéens où les autres acteurs sont souvent absents. BRL a aussi réalisé des études d'aménagement de l'espace, notamment dans le cadre de la protection des forêts contre l'incendie, ainsi que des schémas de desserte forestière. Dans les années 90, cette société a été restructurée : ce sont maintenant les

(1) La loi d'orientation forestière du 11 juillet 2001, parue entre la rédaction du présent document et son édition, redéfinit les rôles des CRPF :

- Développement des différentes formes de regroupement technique et économique de propriétaires forestiers, notamment les organismes de gestion et d'exploitation en commun des forêts (gestion des forêts, commercialisation des produits et services, demande environnementale et sociale).
- Statistiques sur les groupements forestiers.
- Formation, développement, vulgarisation.
- Elaboration des Schémas régionaux de gestion sylvicole (qui remplacent les Orientations régionales de production) et des Codes de bonnes pratiques sylvicoles, agrément des plans simples de gestion, approbation des Règlements type de gestion.
- Les CRPF concourent au développement durable et à l'aménagement rural.

Départements et la Région qui président à sa destinée. Le service forestier a été intégré dans la filiale « Espaces naturels ». Ses activités principales restent des actions de maîtrise d'œuvre de travaux et la réalisation d'études avec l'appui d'une autre filiale « BRL Ingénierie » qui possède une compétence spécifique en écologie forestière.

Les associations

La formation des propriétaires est assurée par les « fogefor »

LA FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

Le besoin de formation des propriétaires forestiers est important. En effet, en Languedoc-Roussillon, la sylviculture n'est jamais un métier pour les propriétaires qui exercent toujours une activité professionnelle dans un domaine souvent totalement différent. La plupart ne connaissent donc ni les techniques forestières, ni d'autres sujets tout aussi importants pour eux (législation, fiscalité...). Depuis 1985, des associations de formation à la gestion forestière (les « fogefor ») existent dans tous les départements du Languedoc-Roussillon, créées par les organismes forestiers et incluant les chambres d'agriculture. Ces associations loi 1901, souvent animées par le centre régional de la propriété forestière, proposent aux propriétaires qui souhaitent se former, des stages de base balayant en quelques journées les sujets les plus importants avec la possibilité d'approfondir certains thèmes au cours d'un deuxième stage. Le but n'est pas de transformer les propriétaires forestiers en techniciens mais de leur donner la possibilité de comprendre les principes de la gestion forestière et de discuter efficacement avec les personnels des différents organismes qu'ils sont amenés à rencontrer. En 1992 a été créée l'association « Arbres formations » qui fédère les cinq fogefor départementaux au niveau régional.

L'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

Elle est assurée par le CRPF qui organise, en liaison avec les autres organismes forestiers, une trentaine de réunions d'information par an pour les propriétaires forestiers sur des sujets divers. Dans le département du Gard, les forestiers, propriétaires et techniciens, ont éprouvé le besoin d'une structure associative qui ne se consacre qu'à l'information des sylviculteurs. C'est ainsi qu'est né le Groupement de développement forestier (GDF) du Gard divisé lui-même en trois sections (« Cévennes viganaises », « Cévennes alésiennes » et « Garrigues »).

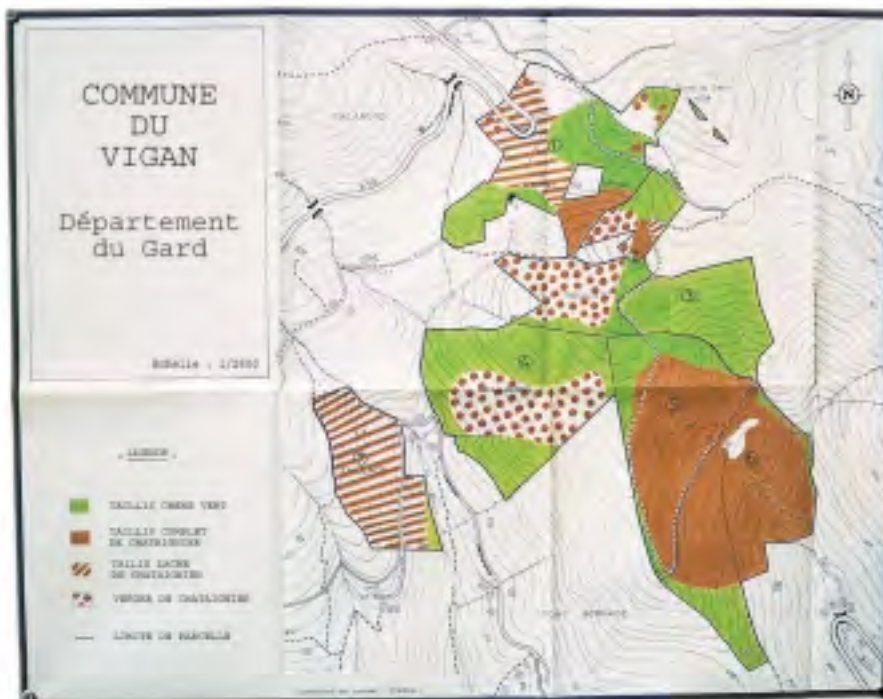
Les plans simples de gestion

Des documents indispensables pour la gestion forestière

Ces documents de gestion, obligatoires pour toutes les propriétés à partir d'une certaine surface (actuellement 25 hectares mais les nouvelles orientations de la politique forestière envisagent d'abaisser ce seuil jusqu'à 10 hectares), sont des outils de gestion pour les propriétaires. Ils ont largement contribué (et contribuent encore) au développement forestier en faisant prendre conscience aux propriétaires de l'utilité de gérer leurs forêts.

En Languedoc-Roussillon, depuis 1974, 1 050 plans simples de gestion ont été agréés. Au 31 décembre 1999, 732 sont en vigueur pour près de 95 000 hectares. Ceci représente un taux de plans de gestion en vigueur (dans les propriétés de plus de 25 hectares) de 30% en nombre et 39% en surface. Ce dernier taux varie bien sûr grandement selon les régions considérées : il dépasse 70% dans les régions très productives (75% en Montagne Noire, 84% dans le Pays de Sault et 90% dans le Somaill-Espinouse) pour tomber au-dessous de 25% dans les secteurs méditerranéens (24% dans les Garrigues, 20% dans les Corbières Orientales et 13% dans les Aspres).

Les plans simples de gestion contiennent une carte des peuplements : ils contribuent à la bonne connaissance de la forêt par son propriétaire.



L'un des problèmes qui se pose est le renouvellement des plans simples de gestion arrivés à expiration, notamment dans les régions où la forêt n'est pas productive. Il semble que la notion de plan simple de gestion est trop fortement associée à la notion de production de bois alors que l'objectif principal d'un propriétaire peut être tout autre, notamment dans les secteurs méditerranéens.

Globalement, de génération en génération (pour certaines forêts, c'est la troisième génération de plans simples de gestion qui est actuellement en cours d'application), la qualité du document s'améliore, notamment pour ce qui est de la description de l'existant et des règles de culture des peuplements. Il faut sans doute y voir l'intérêt des propriétaires et des gestionnaires à disposer d'un document précis, plus pratique d'utilisation.

Les aides publiques

Pendant les 50 dernières années, le Fonds forestier national a été la principale source de financements pour la forêt

A part dans quelques secteurs bien déterminés, les forêts du Languedoc-Roussillon ont eu souvent et ont encore besoin d'interventions d'amélioration, de rénovation, de conversion ou de transformation. En effet, les peuplements peuvent être dégradés, les essences non

adaptées : ils ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui. Ces interventions importantes ne peuvent être réalisées sans les aides publiques qui représentent le moyen d'action le plus fort pour les propriétaires.

Pendant 50 ans, de 1949 à 1999, le Fonds forestier national (FFN) a été le moteur financier le plus puissant, permettant de réaliser des interventions d'envergure, notamment des boisements sur des surfaces importantes. Il a été supprimé à la fin de l'année 1999 et remplacé par des lignes budgétaires individualisées sur le

budget de l'Etat. Pendant ses 20 premières années d'existence, de 1949 à 1969, le FFN intervient seul et permet le boisement de près de 60 000 hectares en Languedoc-Roussillon dans les forêts privées et communales (dont 43% en Lozère et 26% dans l'Aude). A cette époque et jusqu'à 1980, les interventions du FFN dans les forêts privées se font souvent dans le cadre des prêts sous forme de travaux (plus connus sous le nom de « contrats FFN »). Avec ce type d'aides, tous les travaux sont engagés aux frais de l'Etat. Celui-ci assure la gestion des peuplements créés jusqu'à remboursement de la dette qui sera effectué par prélèvement d'une partie du revenu procuré à l'avenir par les coupes. L'expérience prouve que ce système généreux connaît ses limites dans bien des cas car la charge qui pèse sur l'Etat est trop lourde : en 1999, celui-ci a engagé une vaste opération pour proposer aux propriétaires de racheter leur dette à un prix intéressant. En Languedoc-Roussillon, des prêts sous forme de travaux ont été engagés dans 200 propriétés pour 26 000 hectares. La répartition de cette surface est très variable selon les départements : 42% concernent la Lozère, 31% l'Hérault, 15% l'Aude, 11% le Gard et seulement 1% les Pyrénées-Orientales.

De 1970 à 1979, le FFN est toujours la principale source de financements complétée, pour certaines interventions, par le budget de l'Etat dont une partie est gérée par BRL (cette délégation prendra fin en 1998). Ces aides permettent le boisement de plus de 30 000 hectares en Languedoc-Roussillon dans les forêts privées et communales, dont 39% en Lozère et 32% dans l'Hérault. A partir de 1980, la Communauté européenne (future Union européenne) participe aux financements des actions forestières par l'intermédiaire du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Jusqu'en 1999, différents programmes européens (Programme



La création et l'amélioration de la desserte forestière ne peuvent pas être réalisées sans les aides publiques.

intégré méditerranéen, Plan de développement des zones rurales, Plan de développement rural) complètent le FFN et les budgets de l'Etat et de la Région, cette dernière prenant de plus en plus d'importance dans les financements forestiers. Ces aides permettent de financer le boisement de près de 35 000 hectares en Languedoc-Roussillon dans les forêts privées et communales ainsi que des interventions d'amélioration, l'aménagement des forêts dans le cadre de la protection contre l'incendie et la réalisation ou l'amélioration de nombreuses pistes de desserte forestière. L'entretien de ces dernières se pose de manière cruciale dans certains secteurs et les propriétaires regrettent que des aides publiques ne soient pas allouées pour réaliser ces travaux.

Au cours des dix dernières années, on n'a pu que constater le fléchissement du niveau global des aides publiques en forêt qui nécessite un redéploiement des moyens. Priorité est désormais donnée à l'amélioration de ce qui existe par rapport aux opérations de boisement en extension. Ces tendances ont été confirmées à l'occasion du récent renouvellement des Orientations régionales forestières. Par ailleurs, l'an 2000 marque un véritable tournant en matière d'aides publiques, avec le changement de Contrat de plan Etat-Région et de programme européen d'accompagnement, la réforme des subventions forestières de l'Etat et la disparition du Fonds forestier national. En compensation de ce dernier, un engagement financier équivalent est cependant pris sur le budget général du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les structures de regroupement

Les groupements forestiers sont des structures de regroupement efficaces pour la gestion forestière mais leur suivi est très lourd

Comme dans beaucoup de régions françaises, l'un des obstacles à la gestion et à la mise en valeur des forêts privées du Languedoc-Roussillon est la petite taille des propriétés due en partie au morcellement lors des successions. C'est ce qui a conduit les forestiers à regrouper les propriétaires ou les propriétés, surtout pour constituer des entités de superficie suffisante pour pouvoir bénéficier des aides au boisement ou à l'amélioration des peuplements existants. Actuellement, une nouvelle voie semble s'ouvrir avec les opérations de restructuration foncière.

LES GROUPEMENTS FORESTIERS

Le regroupement des petites propriétés pour former des groupements forestiers s'est beaucoup pratiqué en Languedoc-Roussillon avant les années 80. Ces sociétés, dans lesquelles chaque propriétaire apporteur de parcelles devient porteur de parts, ont bénéficié d'aides intéres-

santes, notamment de prêts sous forme de travaux. Depuis quelques années, des propriétaires soucieux du non démantèlement de leur forêt lors de leur succession créent des groupements forestiers dits « familiaux ». Enfin, des sociétés bancaires et d'assurances ont créé des groupements forestiers dits « d'investissement » pour placer des capitaux à long terme. Actuellement, il existe dans la région 275 groupements forestiers pour environ 36 000 hectares. Les trois-quarts ont été constitués pour regrouper des petits propriétaires.

Si ces groupements forestiers sont une des formes de regroupement les plus efficaces pour la gestion forestière, leur constitution est longue et laborieuse et leur suivi est difficile et lourd. En effet, au gré des successions, le nombre de porteurs de parts augmente constamment jusqu'à devenir difficilement gérable. Par ailleurs les nouveaux porteurs de parts ne s'entendent pas forcément aussi bien que leurs prédécesseurs et certains groupements forestiers seront peut-être poussés à la dissolution lorsqu'ils arriveront au terme de leur durée de fonctionnement.

Depuis quelques années, existent les groupements fonciers ruraux qui, contrairement aux groupements forestiers, ont la possibilité d'afficher parallèlement un objectif agricole et un objectif forestier.

Une formule de regroupement souple mais dont l'animation reste primordiale

LES ASSOCIATIONS SYNDICALES

Les associations syndicales libres ou autorisées sont des formules de regroupement plus souples et plus faciles à mettre en place que les groupements forestiers. Là aussi, le principe est de regrouper des propriétaires pour créer une entité de superficie suffisante pour réaliser des interventions et obtenir les aides nécessaires. Mais chaque associé reste propriétaire à part entière de ses parcelles. En Languedoc-Roussillon, il existe un peu plus de 100 associations syndicales regroupant environ 10 000 hectares avec des objectifs divers (boisement, amélioration de peuplements existants, aménagement pour la protection contre l'incendie, sylvopastoralisme...) ou pour réaliser des pistes de desserte forestière. Des associations syndicales particulières (associations foncières agricoles ou pastorales) ont également été créées dans certains départements pour réaliser des aménagements agricoles ou pastoraux. Même si leur objectif principal n'est pas forestier, elles peuvent tout de même réaliser ponctuellement des interventions en forêt.

Si l'association syndicale est une bonne formule pour regrouper les propriétaires, l'un des principaux problèmes est l'animation de ces structures qui ont tendance à entrer en sommeil dès que les premiers travaux sont effectués.